Les enseignant.e.s élu.e.s au CA du lycée général et technologique Eugène Delacroix / Maisons-Alfort

Objet : Motion portant sur le projet de sécurisation de l'établissement scolaire présentée au CA du lundi 13 novembre 2023

Le Conseil d'administration du lundi 13 novembre doit se prononcer sur un projet de mise en place d'un système de vidéoprotection et vidéosurveillance aux abords et dans l'enceinte de l'établissement.

Les membres du conseil d'administration ont reçu le document préparatoire relatif à ce sujet le mardi 8 novembre pour un CA se tenant le lundi 13 novembre. Le Code de l'éducation prévoit pourtant que les documents préparatoires doivent être envoyés 8 jours avant la tenue du CA, sauf en cas d'urgence où ce délai peut être rapporté à 24h.

La charte, succincte, et les plans du projet n'ont fait l'objet d'un affichage que le mercredi 8 novembre, en salle des professeurs, soit trois jours ouvrés avant le CA.

Dans l'urgence, les enseignants élus au CA ont organisé une heure d'information syndicale le lundi 13 novembre à 12h. Le délai de concertation entre nous a donc été très court.

A l'issue de cette heure d'information syndicale, et compte tenu des éléments dont nous disposons, les résultats de notre consultation ne cautionnent en aucun cas le déploiement d'un tel projet, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'argument de sécurité nous apparaît légitime, et bien que favorables à la sécurisation de tous les accès et entrées du lycée, nous nous opposons à l'installation de caméras et l'exploitation d'images dans les couloirs : il s'agit d'une atteinte aux libertés individuelles des élèves et des personnels travaillant dans l'établissement.
- L'utilisation de caméras doit être limitée et constituer un moyen complémentaire à d'autres mesures de sécurité. Seules des circonstances exceptionnelles établissements scolaires victimes d'actes de malveillance fréquents et répétés justifient de filmer les élèves et le personnel en continu. La CNIL précise que « la sécurisation des biens et des personnes peut être obtenu par des moyens moins intrusifs ». Nous regrettons par ailleurs que des outils techniques de surveillance soient préférés à des moyens humains de prévention;
- Nous nous inquiétons de l'accès et l'usage qui pourront être faits des enregistrements ;
- Nous doutons de l'efficacité à long terme de ces dispositifs, les élèves trouvant rapidement des stratégies de contournement;
- Nous déplorons l'utilisation du budget de notre établissement scolaire et des aides des collectivités locales à une autre fin que l'amélioration des conditions matérielles et pédagogiques des élèves ainsi que des enseignants.
- Nous nous interrogeons sur le coût de ce dispositif de vidéosurveillance, qui nécessitera, sans doute, une installation et maintenance onéreuses.

Pour finir, nous regrettons que les professeur.e.s et l'ensemble du personnel du lycée n'aient pas eu droit à une réunion d'information sur un sujet aussi important. Ce délai aurait pu bénéficier à un temps de consultation de nos collègues et surtout à une présentation précise du projet par le chef d'établissement au personnel.

A ce titre, nous faisons savoir au rectorat, à la direction, aux parents et aux élèves, notre opposition à ce projet. Nous nous réservons le droit, s'il venait à néanmoins se poursuivre, de saisir la CNIL en ce sens.

Les enseignant.e.s élu.e.s du CA du lycée Eugène Delacroix.